



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 06/02/2025

DLB 2025/769

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi 6 février à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM PEZENAS-AGDE se sont réunis en session ordinaire, à la Salle des fêtes Pierre Daurès - Place de la Mairie - 34630 SAINT-THIBERY, sous la Présidence de Monsieur Armand RIVIERE, Président.

**Date de la convocation :** 29/01/2025

**Affichage de la convocation :** 29/01/2025

**Etaient Présents :**

Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Jean AUGE, Marie BALLESTERO, Nathalie BASTOUL, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jérôme BONNAFOUX, Jean-Marie BOUSQUET, Stéphan BOYER, Jacques CANTAGRILL, Francis CASTAN, Laurent COMBES, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Julie GARCIN SAUDO, Bertrand GELLY, Francine GERARD, Rémy GLOMOT, Joséphine GROLEAU, Didier GROUSELLE, Chantal GUILHOU, Caroline LEVANNIER, Georges LOPEZ, Laurence MABELLY, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Fabrice MAURRAS, Bernard MONTAGUD, Christiane MOTHES, Jean-René PENAS, Christian PEREZ, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Véronique REY, Armand RIVIERE, Régine ROSENFELD, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Edgard SICARD, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE, Claude VISTE, Jean-Claude VITAL. Sébastien FREY représenté par Marie-Claude SEMPERE, Vincent GAUDY représenté par Francis RICARTE, Bernard SAUCEROTTE représenté par Marie-Aude SICARD, René VERDEIL représenté par Rachel SACUCCI.

**Absents Excusés :**

Jean-Louis ABADIE, Philippe BARON, Claude BASTIER, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Jacques BOLINCHES, André BOUDET, Didier BRESSON, Christophe CASTAN, Jean-Jacques CORON, Jordan DARTIER, Jacques ELIEZ, Philippe FAURE, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Frédéric GUARNIERI, Evelyne GUY, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Jean-Yves LE BOZEC, Sylvie LERMET, Christophe LLOP, Michel LOUP, Marion MAERTEN, Claude MARCO, Patrick MARTINEZ, Carole MAUREL, Jacques MONCOUYOUX, Catherine MONTARON SANMARTI, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Stéphane PEPIN BONET, Gérard PERRIN, Christine PRADEL, Clémence RAPHANEL, Thierry ROQUE, Frédéric ROYE, Gaby RUIZ, Véronique SALGAS, Michel SANCHEZ, Henry SANCHEZ, Marie-Agnès SCHERRER, Alain SICILIANO, Michèle TARDY, Bernadette TAURINES FARO, Jean-Louis THERON, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER.

**Secrétaire de séance :**

Pierre-Marie MARHUENDA

**Objet : Lancement de consultation en AOO pour l'acquisition de compacteurs**

Monsieur le Président expose que le parc de compacteurs, à l'image du parc de véhicule et engins, est vieillissant. La moitié des compacteurs sur site a plus de 15 ans, correspondant à la durée moyenne de vie d'équipement de ce type.

Pour pouvoir continuer à optimiser le remplissage des bennes et le transport des flux déposés en déchèteries, le SICTOM doit prévoir le remplacement progressif des compacteurs actuels.

Par ailleurs, leur remplacement sera l'occasion pour le SICTOM d'intégrer au parc, des compacteurs à énergie électrique, répondant ainsi aux obligations environnementales.

La consultation se fera sous la forme d'un marché alloti, décomposé de la manière suivante :

LOT 1 : Compacteurs à rouleaux avec fourches à énergie thermique sur site (« fixe ») : maximum 2 pour la durée du marché,

LOT 2 : Compacteurs à rouleaux à crochet à énergie thermique sur site (« fixe ») : maximum 3 pour la durée du marché,

LOT 3 : Compacteurs à rouleaux à crochet à énergie électrique sur site (« fixe ») : maximum 3 pour la durée du marché,

LOT 4 : Compacteurs à rouleaux sur berce à télécommande (« mobile ») : maximum 1 pour la durée du marché.

Monsieur le Président propose de lancer une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert alloti afin de conclure un accord-cadre pour une durée de 4 ans.

Le montant estimatif, par lot, pour la durée du marché est de

- 400 000 € HT pour le lot 1
- 400 000 € HT pour le lot 3
- 100 000 € HT pour le lot 4
- 500 000 € HT pour le lot 2.

Le montant total du marché est estimé à **1 400 000 € HT** pour la durée du marché.

Le Comité Syndical,  
Où l'exposé de son Président,  
Après avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à lancer sous la forme d'un appel d'offres ouvert l'accord-cadre « Acquisition de compacteurs »,

**AUTORISE** Monsieur le Président dès lors que la CAO aura désigné le titulaire de l'accord-cadre à signer ledit accord-cadre ainsi que toutes pièces y afférent.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

**Le secrétaire de séance**



**Le Président,**

**Armand RIVIERE**

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

A Nézignan l'Évêque, le *12/02/2025*